



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères

Rapport sur l'état de transposition des directives européennes *(État des lieux au 10 mai 2012)*

Juin 2012

Table des matières

INTRODUCTION	3
I. L'information à la Chambre des députés.....	3
II. L'évolution des résultats du Luxembourg aux derniers tableaux d'affichage du marché intérieur (Scoreboard).....	3
III. L'état de la situation au 10 mai 2012.....	4
IV. Les procédures d'infraction.....	4
A) Perspectives à court terme : le prochain tableau d'affichage (n° 25)	5
Tableau 1 : Directives en retard de transposition au 10 mai 2012 qui seront prises en compte pour le calcul du déficit de transposition au prochain tableau d'affichage.....	5
B) Perspectives à moyen terme : le tableau d'affichage n° 26	7
Tableau 2 : Directives supplémentaires prises en compte pour le tableau d'affichage n° 26.....	7
C) Directives dont les projets de transposition sont actuellement en attente d'un avis du Conseil d'Etat	8
Tableau 3 : Directives dont les projets de transposition sont actuellement en attente de l'avis du Conseil d'Etat.....	9
D) Les procédures d'infraction	10
Tableau 4 : Procédures d'infraction ayant touché le Luxembourg dans le courant de l'année 2011	10
Tableau 5 : Etat d'avancement des procédures d'infraction en mai 2012.....	11
E) Résumé par ministère	12
Ministère des Affaires étrangères.....	13
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural.....	15
Ministère du Développement durable et des Infrastructures (Département de l'environnement).....	17
Ministère du Développement durable et des Infrastructures (Département des transports).....	19
Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur.....	21
Ministère d'Etat.....	24
Ministère de la Famille et de l'Intégration.....	25
Ministère des Finances.....	26
Ministère de la Justice.....	29
Ministère de la Santé.....	30
Ministère de la Sécurité sociale.....	32
Ministère du Travail et de l'Emploi.....	33
F) Liste des directives non-transposées	34

INTRODUCTION

I. L'information à la Chambre des députés

Le présent rapport à la Chambre des députés sur l'état de transposition des directives européennes, qui fait partie des engagements pris par le gouvernement en vertu de l'Aide-mémoire sur la coopération entre la Chambre des députés et le gouvernement en matière de politique européenne en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2008, constitue le cinquième rapport annuel de ce genre.

En suivant la même logique que les années passées, la date de référence choisie pour l'évaluation de l'état de transposition actuel était le 10 mai 2012, date-butoir pour la transposition des directives imputées au prochain tableau d'affichage du marché intérieur (n° 25). Toutefois, dans le souci de fournir une image de la situation aussi récente que possible, compte tenu notamment de l'évolution permanente des procédures législative et réglementaire visant à transposer des directives dans le droit interne, même des développements postérieurs au 10 mai 2012 ont été pris en considération aux parties C à F du présent rapport, pour autant que le Ministère des Affaires étrangères en avait connaissance.

II. L'évolution des résultats du Luxembourg aux derniers tableaux d'affichage du marché intérieur (Scoreboard)

Les derniers tableaux d'affichage du marché intérieur publiés par la Commission européenne en février 2012 (reflétant l'état de transposition en début novembre 2011) et en septembre 2011 (reflétant l'état de transposition en début mai 2011) témoignent d'une légère détérioration de la performance du Luxembourg, en comparaison avec le score qu'il avait enregistré lors du tableau d'affichage précédent (reflétant l'état de transposition en début novembre 2010), où il avait atteint pour la première fois l'objectif européen de 1 % de déficit de transposition fixé par le Conseil européen de mars 2007. Toutefois, le prochain tableau d'affichage (reflétant l'état de transposition en début mai 2012) laisse anticiper une nouvelle amélioration de la situation.

Dans le tableau n°23, qui dressait l'état de transposition des directives marché intérieur ayant un délai de transposition antérieur au 1^{er} mai 2011, le Luxembourg affichait un déficit de transposition de 1,1%, ce qui correspondait à 17 directives non-transposées endéans les délais requis. Avec ce score, le Luxembourg se classait au 12^e rang du classement UE-27, le déficit moyen européen ayant été de 1,2 %.

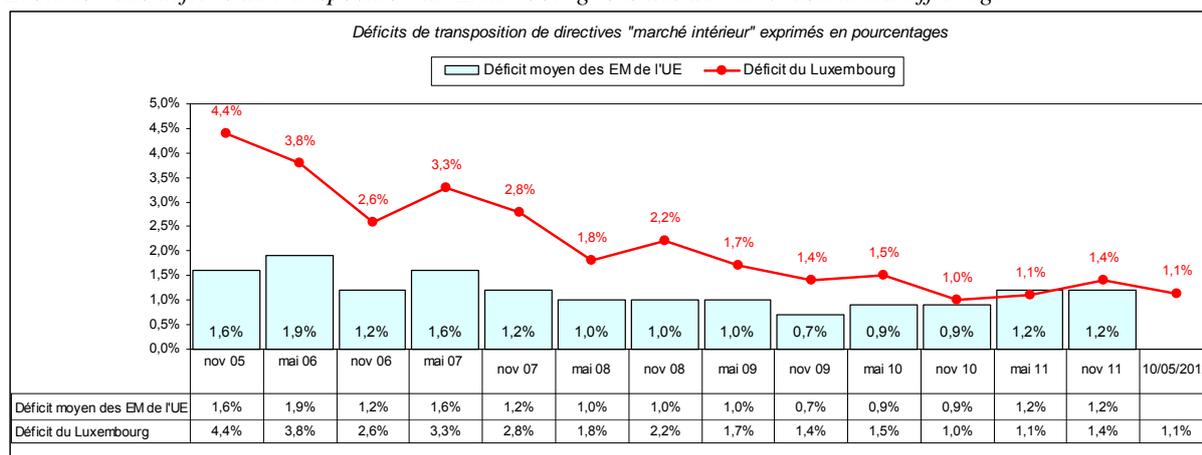
Il convient de noter encore que dans la catégorie des directives en retard de transposition depuis au moins deux ans, le Luxembourg était toujours représenté avec une directive, alors que le Conseil européen de mars 2007 était convenu de réduire à zéro le nombre de directives entrant dans cette classification, objectif que 23 des 27 Etats membres avaient désormais atteint.

Comme pour l'édition précédente du tableau, le déficit européen moyen au tableau d'affichage n° 24 était de 1,2 %. Seulement 11 Etats membres atteignaient l'objectif européen de 1 % de déficit de transposition, les 16 restants, dont le Luxembourg, la dépassaient. Le Luxembourg affichait un déficit de 1,4 % et se classait partant en 18^e position du classement des 27.

Ce déficit de 1,4 % correspondait à 20 directives en retard de transposition, comparé à 17 directives au tableau d'affichage précédent. Toutefois, cette détérioration peut notamment être attribuée au fait qu'il a fallu transposer deux directives de plus qu'au tableau d'affichage précédent pour arriver à un déficit de 1 %.

En ce qui concerne l'objectif «tolérance zéro» envers les retards dans la transposition des directives dont le délai de transposition est échu depuis au moins deux ans, le Luxembourg a enfin atteint cet objectif.

Evolution des déficits de transposition du Luxembourg lors des derniers tableaux d'affichage



III. L'état de la situation au 10 mai 2012

L'état des lieux des transpositions à la date du 10 mai 2012 est le suivant :

- 70 directives doivent encore être transposées : de ces 70 directives, 16 seront prises en compte dans le prochain tableau d'affichage pour l'établissement du déficit de transposition ;
- pour 15 de ces 16 directives, des procédures de transposition ont été engagées ;
- 15 de ces 16 directives se trouvent sous une procédure d'infraction pour non-respect du délai de transposition.

IV. Les procédures d'infraction

Le rapport de l'année dernière avait expliqué dans le détail l'application concrète que la Commission européenne fera désormais de l'article 260 § 3 TFUE, qui lui permet de demander à la Cour de justice de l'UE, déjà lors d'une première saisine de cette dernière, d'infliger des sanctions financières à un Etat membre ayant manqué de transposer une directive endéans le délai.

A la date de finalisation du présent rapport à la fin mai 2012, la Cour de justice de l'UE n'a pas encore été saisi d'une demande sur le fondement de l'article 260 § 3 TFUE précité dans un dossier touchant le Luxembourg. Néanmoins, force est de constater qu'à l'heure actuelle le Luxembourg fait l'objet de six avis motivés émis sur le fondement de l'article 258 TFUE¹, étape-précurseur d'une saisine de la Cour.

¹ Les libellés des directives concernées peuvent être renseignés à l'aide du tableau 1 ci-dessous.

A) Perspectives à court terme : le prochain tableau d'affichage (n° 25)

Tableau 1 : Directives en retard de transposition au 10 mai 2012 qui seront prises en compte pour le calcul du déficit de transposition au prochain tableau d'affichage

Le tableau d'affichage n° 25 sera probablement rendu public lors du Conseil compétitivité du mois de septembre 2012. Il évaluera l'état de transposition de l'ensemble des directives marché intérieur ayant un délai de transposition antérieur au 1^{er} mai 2012.

Le 10 mai 2012, dernière journée accordée par la Commission européenne à la notification des actes de transposition de ces mêmes directives, le Luxembourg est en défaut de transposition pour 16 d'entre elles.

Cet arriéré se traduira par un déficit de transposition de 1,1 %² et marquera dès lors une amélioration par rapport au dernier score, réalisé au tableau d'affichage précédent, qui était de 1,4 %. Force est de constater qu'avec ce résultat le Luxembourg ratera de justesse pour la troisième fois consécutive l'objectif européen de 1 % de déficit de transposition, qu'il avait atteint pour la première fois en novembre 2010.

Des 16 directives en question, 15 font actuellement l'objet de projets de loi ou de règlement grand-ducal. Les délais de transposition afférents étant en moyenne dépassés depuis plus de neuf mois, 14 de ces 15 directives font désormais l'objet d'une procédure d'infraction³, dont 6 ayant atteint le stade de l'avis motivé.

A noter encore que pour 10 des 15 directives précitées, la procédure de transposition n'a été engagée qu'après l'échéance du délai de transposition. Par ailleurs, pour 8 de ces 10 directives, la procédure de transposition n'a été engagée qu'après que la Commission européenne ait initié une procédure d'infraction.

Compte tenu du fait qu'en moyenne il a fallu 23 mois pour engager la procédure de transposition alors que seulement 21 mois étaient impartis pour l'achever, le constat récurrent s'impose que le lancement tardif de la procédure de transposition est toujours à l'origine des retards encourus. Il s'avère en outre que même en cas de lancement de procédures d'infractions, la transposition des directives concernées ne semble pas bénéficier d'un traitement prioritaire, les procédures actuelles étant en moyenne pendantes depuis presque 7 mois.

Une seule directive rentrant en ligne de compte pour le calcul du déficit de transposition au prochain tableau d'affichage ne fait à l'heure actuelle pas encore l'objet d'un projet de transposition. L'échéance de transposition étant entretemps dépassée de presque 6 mois, une mise en demeure a été émise.

² Ce pourcentage est obtenu en divisant le nombre de directives marché intérieur en retard de transposition au 1^{er} mai 2012 par le nombre total de directives marché intérieur en vigueur à cette date, en l'occurrence 1393.

³ Cette partie étant dédiée à l'étude de l'état de transposition à la date-butoir du 10 mai 2012, il n'y est pas tenu compte de la mise en demeure art. 258 TFUE émise le 24 mai 2012 pour non-transposition de la directive 2011/15/UE.

Tableau 1

Ministère	Dir n°	Marché intérieur	Journal officiel du	Échéance de transposition	Délai initial accordé	Retard sur le délai	Procédure de transposition engagée après	Procédure d'infraction engagée depuis	Etat de la procédure d'infraction
Affaires étrangères (Défense)	2009/081	marché	20/08/09	21/08/11	24 mois	9 mois	32 mois	7 mois	AM 258
Agriculture	2009/128	marché	24/11/09	14/12/11	25 mois	5 mois		2 mois	MED 258
Développement durable (Environnement)	2009/031	marché	05/06/09	25/06/11	25 mois	11 mois	24 mois	10 mois	MED 258
Développement durable (Transports)	2006/126	marché	30/12/06	19/01/11	49 mois	16 mois	63 mois	14 mois	AM 258
"	2009/012	marché	14/03/09	15/03/11	24 mois	14 mois	27 mois	12 mois	AM 258
"	2010/035	marché	30/06/10	30/06/11	12 mois	10 mois	17 mois	10 mois	MED 258
"	2010/047	marché	08/07/10	01/01/12	18 mois	4 mois	21 mois	2 mois	MED 258
"	2010/048	marché	08/07/10	31/12/11	18 mois	4 mois	21 mois	3 mois	MED 258
Economie	2009/043	marché	10/06/09	30/06/11	25 mois	10 mois	23 mois	7 mois	MED 258
"	2009/072	marché	14/08/09	03/03/11	19 mois	14 mois	23 mois	7 mois	AM 258
"	2009/073	marché	14/08/09	03/03/11	19 mois	14 mois	23 mois	7 mois	AM 258
"	2010/080	marché	24/11/10	30/06/11	7 mois	10 mois	6 mois	7 mois	MED 258
"	2011/015	marché	24/02/11	16/03/12	13 mois	2 mois	8 mois		
Finances	2010/024	marché	31/03/10	31/12/11	21 mois	4 mois	16 mois	3 mois	MED 258
"	2010/078	marché	15/12/10	31/12/11	13 mois	4 mois	14 mois	3 mois	MED 258
Travail	2009/038	marché	16/05/09	05/06/11	25 mois	11 mois	30 mois	10 mois	AM 258

Directives non transposées:	16	dont en retard de transposition:	16
dont directives marché intérieur:	16	dont en retard de transposition:	16

Dont directives qui font l'objet d'une procédure d'infraction:	15		
dont mises en demeure art.258:	9	dont mises en demeure art.260:	
dont avis motivés art. 258:	6		
dont saisines de la CJUE art.258:		dont saisines de la CJUE art.260:	
dont arrêts de la CJUE art.258:		dont arrêts de la CJUE art.260:	

Directives pour lesquelles une procédure de transposition a été engagée:	15
dont directives qui sont en retard de transposition:	15
dont directives pour lesquelles la procédure de transposition n'a été engagée qu'après que le délai de transposition soit venu à échéance:	10
dont directives pour lesquelles la procédure de transposition n'a été engagée qu'après que la Commission ait initié une procédure d'infraction:	8

ANALYSE DES DELAIS:

Directives dont le délai de transposition est inférieur à 12 mois:	1 dir.
délai moyen accordé pour la transposition de ces directives:	7 mois
retard moyen sur le délai de transposition prévu pour ces directives:	10 mois
temps moyen pris pour engager la transposition:	6 mois

Directives dont le délai de transposition se situe entre 12 et 24 mois:	8 dir.
délai moyen accordé pour la transposition de ces directives:	16 mois
retard moyen sur le délai de transposition prévu pour ces directives:	7 mois
temps moyen pris pour engager la transposition:	18 mois

Directives dont le délai de transposition se situe entre 24 et 36 mois:	6 dir.
Dont directives pour lesquelles aucune procédure de transposition est en cours:	1 dir.
délai moyen accordé pour la transposition de ces directives:	25 mois
retard moyen sur le délai de transposition prévu pour ces directives:	5 mois
délai moyen écoulé depuis la publication au J.O.:	30 mois
Dont directives pour lesquelles une procédure de transposition est en cours:	5 dir.
délai moyen accordé pour la transposition de ces directives:	24 mois
retard moyen sur le délai de transposition prévu pour ces directives:	11 mois
temps moyen pris pour engager la transposition:	27 mois

Directives dont le délai de transposition est supérieur à 36 mois:	1 dir.
délai moyen accordé pour la transposition de ces directives:	49 mois
retard moyen sur le délai de transposition prévu pour ces directives:	16 mois
temps moyen pris pour engager la transposition:	63 mois

B) Perspectives à moyen terme : le tableau d'affichage n° 26

Le tableau d'affichage n° 26 sera probablement publié vers février/mars 2013. Il rendra compte de l'état de transposition des directives marché intérieur ayant un délai de transposition antérieur au 1^{er} novembre 2012.

En l'état actuel, 10 directives marché intérieur ayant un délai de transposition entre le 1^{er} mai 2012 et le 31 octobre 2012 ne sont pas encore transposées et s'ajouteront ainsi aux directives déjà en retard à l'heure actuelle (cf. tableau 1 ci-dessus) en vue du calcul du déficit de transposition⁴.

La moitié des directives en question font désormais l'objet d'un projet visant leur transposition dans l'ordre juridique interne.

**Tableau 2 –
Directives supplémentaires prises en compte pour le tableau d'affichage n° 26**

Ministère	Dir n°	Marché intérieur	Journal officiel du	Échéance de transposition	Délai initial accordé	Délai restant	Procédure de transposition engagée après
Agriculture	2012/001	marché	07/01/12	31/05/12	5 mois	qqes jours	
"	2012/005	marché	21/03/12	23/09/12	6 mois	4 mois	
"	2012/008	marché	03/03/12	30/09/12	7 mois	4 mois	
Economie	2010/031	marché	18/06/10	09/07/12	25 mois	1 mois	21 mois
"	2010/065	marché	29/10/10	19/05/12	19 mois	qqes jours	12 mois
"	2012/010	marché	24/03/12	24/06/12	3 mois	1 mois	-10 mois
Finances	2010/073	marché	11/12/10	01/07/12	19 mois	1 mois	6 mois
Santé	2010/053	marché	06/08/10	27/08/12	25 mois	3 mois	
"	2010/084	marché	31/12/10	21/07/12	19 mois	2 mois	
"	2011/100	marché	22/12/11	30/06/12	6 mois	1 mois	2 mois

La valeur négative à la dernière colonne relative à la directive 2012/10/UE s'explique par le fait que cette directive sera automatiquement transposée dans le cadre d'un projet de loi qui était déjà introduit dans la procédure avant la publication au Journal officiel de cette directive (cf. partie afférente sous le volet F) du présent rapport).

⁴ Le déficit diminuera évidemment en fonction du nombre de ces directives transposées en temps utile.

C) Directives dont les projets de transposition sont actuellement en attente d'un avis du Conseil d'Etat

Dans un souci de cohérence, les avis du Conseil d'Etat intervenus jusqu'au 30 mai 2012 inclus ont été pris en considération au tableau 3, qui étaye les projets de loi et de règlement grand-ducal dont la Haute Corporation est actuellement saisie pour avis.

Huit projets de loi et 5 projets de règlement grand-ducal sont aujourd'hui pendants devant le Conseil d'Etat. Ces 13 projets visent la transposition de 13 directives, dont 8 sont en retard de transposition et 7 sont sous le coup d'une procédure d'infraction.

Sur les 8 directives désormais en retard, 7 font l'objet de projets qui n'ont été soumis au Conseil d'Etat qu'après l'écoulement du délai de transposition⁵, et ceci en moyenne plus de 7 mois. Dans tous ces 7 cas, les projets n'ont été soumis au Conseil d'Etat qu'après le lancement d'une procédure d'infraction. A mentionner encore qu'il a fallu en l'occurrence entre 15 et 64 mois depuis la publication au Journal officiel de ces 7 directives pour saisir le Conseil d'Etat d'un projet afférent.

En ce qui concerne les 5 directives qui ne sont pas encore en retard de transposition, il échet de constater que les projets y relatifs ont été soumis au Conseil d'Etat en moyenne presque une année et demie avant l'échéance du délai de transposition, hormis la directive 2010/31/UE, dont le projet n'a été mis sur la voie procédurale que 2 mois et demi avant l'échéance de transposition.

⁵ Il convient de préciser toutefois qu'une de ces directives (2006/126/CE) est déjà partiellement transposée par des actes antérieurs.

Tableau 3 : Directives dont les projets de transposition sont actuellement en attente de l'avis du Conseil d'Etat

Ministère	Dir n°	Journal officiel	Échéance de transposition	Délai initial accordé	Délai restant	Retard sur le délai	Etat de la procédure d'infraction	réf. SCL (projet 1)	Projet soumis au Conseil d'Etat le	Amendements soumis au Conseil d'Etat le	Projet soumis au Conseil d'Etat depuis	réf. SCL (projet 2)	Projet soumis au Conseil d'Etat le	Amendements soumis au Conseil d'Etat le	Projet soumis au Conseil d'Etat depuis
Affaires étrangères (Défense)	2009/081	20/08/09	21/08/11	24 mois		9 mois	AM 258	L4746	10/05/12		1 mois				
Affaires étrangères (Immigration)	2009/052*	30/06/09	20/07/11	25 mois		10 mois	AM 258	L4717 (doc.parl. 6404)	13/02/12	29/03/12	2 mois				
Développement durable (Environnement)	2009/029	05/06/09	31/12/12	43 mois	7 mois			L4737 (doc.parl. 6428)	03/04/12		2 mois				
Développement durable (Transports)	2006/126	30/12/06	19/01/11	49 mois		16 mois	AM 258	L4741 (doc.parl. 6431)	17/04/12		1 mois	R4749	18/04/12		1 mois
"	2010/035	30/06/10	30/06/11	12 mois		11 mois	MED 258	R4710	13/01/12		5 mois				
"	2010/047	08/07/10	01/01/12	18 mois		5 mois	MED 258	R4756	08/05/12		1 mois				
"	2010/048	08/07/10	31/12/11	18 mois		5 mois	MED 258	"	"		"				
Economie	2010/065	29/10/10	19/05/12	19 mois		qqes jours		R4688	04/11/11		7 mois				
"	2010/031	18/06/10	09/07/12	25 mois	1 mois			R4751	30/04/12		1 mois				
Etat - Communications	2008/006	27/02/08	31/12/12	58 mois	7 mois			L4536 (doc.parl. 6160)	02/07/10		23 mois				
Finances	2010/073	11/12/10	01/07/12	19 mois	1 mois			L4657 (doc.parl. 6319)	17/08/11		9 mois				
"	2010/078	15/12/10	31/12/11	13 mois		5 mois	MED 258	L4720 (doc.parl. 6397)	20/02/12		3 mois				
Justice	2011/093	17/12/11	18/12/13	24 mois	19 mois			L4727 (doc.parl. 6408)	07/03/12		3 mois				

*) Etant donné que cette directive n'est pas considérée dans le cadre du tableau d'affichage (directive «non marché intérieur»), elle ne figure pas au Tableau 1 ci-dessus.

D) Les procédures d'infraction

Tableau 4 : Procédures d'infraction ayant touché le Luxembourg dans le courant de l'année 2011

Le tableau 4 ci-dessous donne un aperçu sur le nombre et la nature des actes de procédure d'infraction qui ont été adressés par la Commission européenne au Luxembourg dans le courant de l'année 2011 à cause du non-respect du délai de transposition. A noter que plusieurs actes de procédure peuvent se rapporter à une même directive.

Durant l'année 2011, le Luxembourg a fait l'objet de 43 mises en demeure et de 12 avis motivés émis sur le fondement de l'article 258 TFUE⁶, ce qui constitue une augmentation par rapport à la situation de l'année 2010, au cours de laquelle seulement 33 mises en demeure et 11 avis motivés avaient été émis.

Toutefois, la différence finale en matière d'actes de procédure d'infraction n'est que de trois unités par rapport à l'année dernière (57 unités en 2011 comparé à 54 unités en 2010), étant donné qu'en 2011 aucune procédure d'infraction n'a franchi l'étape de la saisine de la Cour de justice de l'UE, hormis les deux arrêts qui faisaient suite à des saisines déjà intervenues en juin respectivement août 2010⁷.

Comme ces saisines de la Cour de justice de l'UE sont intervenues avant la publication de la Communication de la Commission européenne concernant l'application pratique qu'elle fera de l'article 260 § 3 TFUE⁸, les arrêts correspondants n'ont pas encore conduit à des condamnations sous forme de sanctions financières. La Communication précitée étant d'application depuis le 15 janvier 2011, il n'en reste pas moins que chaque future saisine serait susceptible de mener au paiement de sanctions financières élevées.

Tableau 4

Ministère concerné	MED 258 (ex-article 226)	AM 258 (ex-article 226)	Saisine 258 (ex-article 226)	Arrêt 258 (ex-article 226)	MED 260 (ex-article 228)	Saisine 260 (ex-article 228)	Arrêt 260 (ex-article 228)	Totaux
Affaires étrangères	4							4
Agriculture	5							5
Développement durable (Environnement)	3	2						5
Développement durable (Transports)	5	2						7
Développement durable (Travaux publics)	2	2						4
Economie	12	1						13
Etat	1	1						2
Etat-Communications	1							1
Finances	5	2						7
Intérieur	1							1
Justice	2	1		1				4
Travail	2	1		1				4
Totaux	43	12	0	2	0	0	0	57

⁶ La plupart des directives concernées par ces actes de procédure sont entretemps transposées. Le tableau 5 ci-dessous fournira un état des lieux de la situation actuelle en matière de procédures d'infraction.

⁷ A noter que les directives visées par ces arrêts (2005/47/CE et 2007/36/CE) sont entretemps transposées.

⁸ Cf. Communication SEC(2010) 1371 final (JO C 12 du 15 janvier 2011).

Tableau 5 : Etat d'avancement des procédures d'infraction en mai 2012

Le tableau 5 ci-dessous dresse l'état des lieux en matière de procédures d'infraction à la fin mai 2012. Les décisions de la Commission européenne émises jusqu'au «paquet infractions» du mois de mai 2012 inclus ont été prises en compte.

Des 16 directives actuellement sous le coup d'une procédure d'infraction, 10 font l'objet d'une mise en demeure et 6 font désormais l'objet d'un avis motivé. A noter que des procédures de transposition sont en cours pour l'ensemble des directives concernées à l'exception de la *directive 2009/128/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable*⁹.

Tableau 5

Ministère concerné	Nombre de directives sous une procédure	Etat d'avancement de la procédure d'infraction						
		MED 258 (ex-article 226)	AM 258 (ex-article 226)	Saisine 258 (ex-article 226)	Arrêt 258 (ex-article 226)	MED 260 (ex-article 228)	Saisine 260 (ex-article 228)	Arrêt 260 (ex-article 228)
Affaires étrangères	2		2					
Agriculture	1	1						
Développement durable (Environnement)	1	1						
Développement durable (Transports)	4	3	1					
Economie	5	3	2					
Finances	2	2						
Travail	1		1					
Totaux	16	10	6	0	0	0	0	0

⁹ A noter toutefois que le retard pris dans la transposition de cette directive est en partie dû à la difficulté initiale d'identifier un département responsable. Le Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural est dorénavant chargé de la transposition de cette directive.

E) Résumé par ministère

La présente partie du rapport se livre à une analyse plus détaillée, ministère par ministère, de l'ensemble des directives non-transposées vers la fin mai 2012.

Elle se base sur les contributions des différents départements ministériels, qui ont été invités à fournir un état des lieux des directives rentrant dans leur compétence en indiquant, dans la mesure du possible, un calendrier d'adoption prévisionnel notamment pour celles qui ne font pas encore l'objet d'un projet de transposition.

Ministère des Affaires étrangères

Dir n°	Marché intérieur	Journal officiel du	Échéance de transposition	Délai initial accordé	Délai restant	Retard sur le délai	Procédure de transposition engagée après	Procédure d'infraction engagée depuis	Etat de la procédure d'infraction
--------	------------------	---------------------	---------------------------	-----------------------	---------------	---------------------	--	---------------------------------------	-----------------------------------

Compétence du ministre de la Défense

2009/081	marché	20/08/09	21/08/11	24 mois		9 mois	32 mois	8 mois	AM 258
----------	--------	----------	----------	---------	--	--------	---------	--------	--------

Compétence du ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

2009/052		30/06/09	20/07/11	25 mois		10 mois	31 mois	8 mois	AM 258
2011/051		19/05/11	20/05/13	24 mois	12 mois				
2011/095		20/12/11	21/12/13	24 mois	19 mois				
2011/098		23/12/11	25/12/13	24 mois	19 mois				

Directives non transposées:	5	dont en retard de transposition:	2
dont directives marché intérieur:	1	dont en retard de transposition:	1

Dont directives qui font l'objet d'une procédure d'infraction:	2
dont mises en demeure art.258:	
dont avis motivés art. 258:	2
dont saisines de la CJUE art.258:	
dont arrêts de la CJUE art.258:	
dont mises en demeure art.260:	
dont saisines de la CJUE art.260:	
dont arrêts de la CJUE art.260:	

Directives pour lesquelles une procédure de transposition a été engagée:	2
dont directives qui sont en retard de transposition:	2
dont directives pour lesquelles la procédure de transposition n'a été engagée qu'après que le délai de transposition soit venu à échéance:	2
dont directives pour lesquelles la procédure de transposition n'a été engagée qu'après que la Commission ait initié une procédure d'infraction:	2

Un projet de loi portant transposition de la directive **2009/81/CE** du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 relative à la coordination des procédures de passation de certains marchés de travaux, de fournitures et de services par des pouvoirs adjudicateurs ou entités adjudicatrices dans les domaines de la défense et de la sécurité, et modifiant les directives 2004/17/CE et 2004/18/CE a été adopté par le Conseil de Gouvernement du 27 avril 2012. Le Conseil d'Etat en est saisi depuis le 10 mai 2012.

Au vu de l'avancement de la procédure d'infraction relative à la non-transposition de cette directive, arrivé désormais au stade de l'avis motivé, et compte tenu de l'inactivité législative liée à la trêve estivale, le danger de sanctions financières en vertu de l'article 260 TFUE est réel. Une adoption dans les tous meilleurs délais s'imposerait.

Le projet de loi visant à transposer dans le droit luxembourgeois la directive **2009/52/CE** du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2009 prévoyant des normes minimales concernant les sanctions et les mesures à l'encontre des employeurs de ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier a été adopté par le Conseil de Gouvernement du 27 janvier 2012, soumis au Conseil d'Etat le 13 février suivant, et déposé à la Chambre des députés le 1^{er} mars 2012 (doc.parl. 6404).

L'élaboration du projet de loi précité a été longue et compliquée. Alors même qu'il s'agit d'une directive négociée et adoptée dans le cadre JAI, il y avait lieu de désigner sur le plan national le ministre responsable pour la transposition. Par ailleurs, le texte en projet vise à modifier pas moins de deux codes (code du travail et code pénal) et six lois, ce qui a entraîné l'intervention de plusieurs ministères et services durant la phase de rédaction du projet, dont notamment les ministères de la Justice, du Travail et de l'Emploi, des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement, la Direction de l'Immigration, l'Agence pour le développement de l'emploi et l'Inspection du Travail et des Mines.

Selon le calendrier de transposition produit début 2012, la *directive 2011/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 concernant les normes relatives aux conditions que doivent remplir les ressortissants des pays tiers ou les apatrides pour pouvoir bénéficier d'une protection internationale, à un statut uniforme pour les réfugiés ou les personnes pouvant bénéficier de la protection subsidiaire, et au contenu de cette protection (refonte)* sera transposée dans le cadre d'une loi modifiant la loi modifiée du 5 mai 2006 relative au droit d'asile et à des formes complémentaires de protection. La soumission d'un avant-projet afférent se fera en janvier 2013.

A ce jour, les calendriers de transposition relatifs aux directives *2011/51/UE du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2011 modifiant la directive 2003/109/CE du Conseil afin d'étendre son champ d'application aux bénéficiaires d'une protection internationale* et *2011/98/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 établissant une procédure de demande unique en vue de la délivrance d'un permis unique autorisant les ressortissants de pays tiers à résider et à travailler sur le territoire d'un État membre et établissant un socle commun de droits pour les travailleurs issus de pays tiers qui résident légalement dans un État membre* n'ont pas été produits.

Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Dir n°	Marché intérieur	Journal officiel du	Échéance de transposition	Délai initial accordé	Délai restant	Retard sur le délai	Procédure de transposition engagée après	Procédure d'infraction engagée depuis	Etat de la procédure d'infraction
2009/128	marché	24/11/09	14/12/11	25 mois		5 mois		2 mois	MED 258
2010/063	marché	20/10/10	10/11/12	25 mois	6 mois				
2012/001	marché	07/01/12	31/05/12	5 mois					
2012/005	marché	21/03/12	23/09/12	6 mois	4 mois				
2012/008	marché	03/03/12	30/09/12	7 mois	4 mois				

Directives non transposées:	5	dont en retard de transposition:	1
dont directives marché intérieur:	5	dont en retard de transposition:	1

Dont directives qui font l'objet d'une procédure d'infraction:			1
dont mises en demeure art.258:	1	dont mises en demeure art.260:	
dont avis motivés art. 258:			
dont saisines de la CJUE art.258:		dont saisines de la CJUE art.260:	
dont arrêts de la CJUE art.258:		dont arrêts de la CJUE art.260:	

Directives pour lesquelles une procédure de transposition a été engagée:	
dont directives qui sont en retard de transposition:	
dont directives pour lesquelles la procédure de transposition n'a été engagée qu'après que le délai de transposition soit venu à échéance:	
dont directives pour lesquelles la procédure de transposition n'a été engagée qu'après que la Commission ait initié une procédure d'infraction:	

Un projet de loi portant transposition de la *directive 2009/128/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable* est en voie de finalisation. Le retard pris est en partie dû à la difficulté initiale d'identifier un département responsable pour cette transposition.

En vue de la transposition de la *directive 2010/63/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 septembre 2010 relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques*, un avant-projet de règlement grand-ducal est actuellement en cours d'élaboration et sera mis sur la voie des instances dans un délai permettant le respect du délai de transposition, sous réserve de disposer rapidement de l'avis du Conseil d'Etat.

Concernant la *directive d'exécution 2012/1/UE de la Commission du 6 janvier 2012 modifiant l'annexe I de la directive 66/402/CEE du Conseil en ce qui concerne les conditions auxquelles doivent satisfaire les cultures d'Oryza sativa*, un avant-projet de règlement grand-ducal a été rédigé et envoyé pour avis aux chambres professionnelles concernées. Dès le retour de ces avis, l'avant-projet sera inscrit à l'ordre du jour du Conseil de Gouvernement. Par la même occasion, il est prévu d'invoquer la procédure d'urgence à l'égard du projet.

La *directive 2012/5/UE du Parlement européen et du Conseil du 14 mars 2012 portant modification de la directive 2000/75/CE du Conseil en ce qui concerne la vaccination contre la fièvre catarrhale du mouton ou bluetongue* sera transposée dans le cadre d'un règlement grand-ducal dont l'avant-projet est actuellement en cours d'élaboration.

Un avant-projet de règlement grand-ducal poursuivant la transposition de la *directive d'exécution 2012/8/UE de la Commission du 2 mars 2012 modifiant la directive 2003/90/CE établissant des modalités d'application de l'article 7 de la directive 2002/53/CE du Conseil en ce qui concerne les caractères minimaux à prendre en compte et les conditions minimales à remplir lors de l'examen de certaines variétés des espèces de plantes agricoles* est, lui aussi, en cours d'élaboration. Il est prévu de le soumettre au Conseil de Gouvernement dans le courant du mois de juin 2012.

**Ministère du Développement durable et des Infrastructures
(Département de l'environnement)**

Dir n°	Marché intérieur	Journal officiel du	Échéance de transposition	Délai initial accordé	Délai restant	Retard sur le délai	Procédure de transposition engagée après	Procédure d'infraction engagée depuis	Etat de la procédure d'infraction
2009/029	marché	05/06/09	31/12/12	43 mois	7 mois		33 mois		
2009/031	marché	05/06/09	25/06/11	25 mois		11 mois	24 mois	10 mois	MED 258
2010/075	marché	17/12/10	07/01/13	25 mois	7 mois				
2011/065	marché	01/07/11	02/01/13	18 mois	7 mois				
2011/097	marché	10/12/11	15/03/13	15 mois	10 mois		2 mois		

Directives non transposées:	5	dont en retard de transposition:	1
dont directives marché intérieur:	5	dont en retard de transposition:	1

Dont directives qui font l'objet d'une procédure d'infraction:	1		
dont mises en demeure art.258:	1	dont mises en demeure art.260:	
dont avis motivés art. 258:			
dont saisines de la CJUE art.258:		dont saisines de la CJUE art.260:	
dont arrêts de la CJUE art.258:		dont arrêts de la CJUE art.260:	

Directives pour lesquelles une procédure de transposition a été engagée:	3
dont directives qui sont en retard de transposition:	1
dont directives pour lesquelles la procédure de transposition n'a été engagée qu'après que le délai de transposition soit venu à échéance:	
dont directives pour lesquelles la procédure de transposition n'a été engagée qu'après que la Commission ait initié une procédure d'infraction:	

Le projet de loi visant la transposition de la *directive 2009/29/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2009 modifiant la directive 2003/87/CE afin d'améliorer et d'étendre le système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre* a été adopté par le Conseil de Gouvernement du 16 mars 2012 et déposé à la Chambre des députés le 23 avril 2012 (doc.parl. 6428). Le Conseil d'Etat a été demandé en son avis le 3 avril 2012.

La transposition de la *directive 2009/31/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2009 relative au stockage géologique du dioxyde de carbone et modifiant la directive 85/337/CEE du Conseil, les directives 2000/60/CE, 2001/80/CE, 2004/35/CE, 2006/12/CE et 2008/1/CE et le règlement (CE) no 1013/2006 du Parlement européen et du Conseil* fait l'objet du projet de loi n° 6302. Suite aux amendements parlementaires du 23 mars 2012, le Conseil d'Etat a rendu son deuxième avis complémentaire en date du 8 mai dernier.

A noter que préalablement à la saisine du Conseil de Gouvernement, la directive 2009/31/CE a fait l'objet d'un examen par plusieurs départements ministériels, examen à l'issue duquel il s'est avéré que les capacités de stockage géologique de dioxyde de carbone sont inexistantes au Luxembourg.

Les travaux concernant l'élaboration d'un avant-projet de loi se proposant de transposer la *directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles* sont en cours. Avant la saisine du Conseil de Gouvernement, l'avant-projet devrait être soumis pour avis aux autres départements ministériels concernés par la matière.

La directive **2011/65/UE** du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (*refonte*) se fera soit par le biais d'une loi, soit par le biais d'un règlement grand-ducal. Les travaux afférents ayant débuté, des pourparlers avec l'Administration de l'environnement sont nécessaires avant la finalisation du texte.

La transposition de la directive **2011/97/UE** du Conseil du 5 décembre 2011 modifiant la directive 1999/31/CE en ce qui concerne les critères spécifiques applicables au stockage du mercure métallique considéré comme un déchet fait l'objet d'un projet de règlement grand-ducal qui a été adopté par le Conseil de Gouvernement du 10 février 2012. L'avis afférent du Conseil d'Etat vient d'être rendu le 22 mai 2012.

Il convient de mentionner cependant que le Grand-Duché n'est que théoriquement concerné par la directive 2011/97/UE, alors que notre pays ne procède pas au stockage de mercure métallique considéré comme un déchet.

**Ministère du Développement durable et des Infrastructures
(Département des transports)**

Dir n°	Marché intérieur	Journal officiel du	Échéance de transposition	Délai initial accordé	Délai restant	Retard sur le délai	Procédure de transposition engagée après	Procédure d'infraction engagée depuis	Etat de la procédure d'infraction
2006/126	marché	30/12/06	19/01/11	49 mois		16 mois	63 mois	14 mois	AM 258
2010/035	marché	30/06/10	30/06/11	12 mois		11 mois	17 mois	10 mois	MED 258
2010/047	marché	08/07/10	01/01/12	18 mois		5 mois	21 mois	2 mois	MED 258
2010/048	marché	08/07/10	31/12/11	18 mois		5 mois	21 mois	4 mois	MED 258
2011/076	marché	14/10/11	16/10/13	24 mois	17 mois				
2011/082	marché	05/11/11	07/11/13	24 mois	17 mois				

Directives non transposées:	6	dont en retard de transposition:	4
dont directives marché intérieur:	6	dont en retard de transposition:	4

Dont directives qui font l'objet d'une procédure d'infraction:	4		
dont mises en demeure art.258:	3	dont mises en demeure art.260:	
dont avis motivés art. 258:	1		
dont saisines de la CJUE art.258:		dont saisines de la CJUE art.260:	
dont arrêts de la CJUE art.258:		dont arrêts de la CJUE art.260:	

Directives pour lesquelles une procédure de transposition a été engagée:	4
dont directives qui sont en retard de transposition:	4
dont directives pour lesquelles la procédure de transposition n'a été engagée qu'après que le délai de transposition soit venu à échéance:	4
dont directives pour lesquelles la procédure de transposition n'a été engagée qu'après que la Commission ait initié une procédure d'infraction:	4

La directive **2006/126/CE** du Parlement européen et du Conseil du 20 décembre 2006 relative au permis de conduire est pour la plus grande partie transposée par un règlement grand-ducal du 8 décembre 2011 (Mémorial A 255 de 2011) et par un règlement ministériel du 30 mars 2012 (Mémorial A 71 de 2012).

Il s'est avéré toutefois que la transposition de l'annexe IV de la directive, traitant de l'accès à et de l'exercice de la profession d'examineur de conduite automobile, doit se faire moyennant une loi et un règlement grand-ducal supplémentaires. Les avant-projets afférents ont été soumis au Conseil de Gouvernement en date du 23 mars 2012 et sont en attente de l'avis du Conseil d'Etat depuis la mi-avril 2012. Le projet de loi a été déposé à la Chambre des députés le 3 mai 2012, où il est désormais repris sous le document parlementaire 6431.

La directive **2010/35/UE** du Parlement européen et du Conseil du 16 juin 2010 relative aux équipements sous pression transportables et abrogeant les directives du Conseil 76/767/CEE, 84/525/CEE, 84/526/CEE, 84/527/CEE et 1999/36/CE sera transposée par une loi ainsi que par un règlement grand-ducal. Suite à l'adoption par le Conseil de Gouvernement, les deux projets ont été soumis à l'avis du Conseil d'Etat en date du 13 janvier 2012. Le caractère très technique de la directive et les éléments «nouvelle approche» de celle-ci en matière de surveillance du marché ont rendu nécessaire une concertation étroite au préalable entre le Ministère du Développement durable et des Infrastructures, le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, l'Inspection du travail et des mines et l'Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services.

Le projet de règlement grand-ducal assurant la transposition simultanée des directives **2010/47/UE** de la Commission du 5 juillet 2010 portant adaptation au progrès technique de la directive 2000/30/CE du Parlement européen et du Conseil relative au contrôle technique routier des véhicules utilitaires circulant dans la Communauté et **2010/48/UE** de la Commission du 5 juillet 2010 adaptant au progrès technique la directive 2009/40/CE du Parlement européen et du Conseil relative au contrôle technique des véhicules à moteur et de leurs remorques a été adopté par le Conseil de Gouvernement du 13 avril 2012. L'avis du Conseil d'Etat a été sollicité le 8 mai 2012.

En ce qui concerne la transposition de la directive **2011/76/UE** du Parlement européen et du Conseil du 27 septembre 2011 modifiant la directive 1999/62/CE relative à la taxation des poids lourds pour l'utilisation de certaines infrastructures, elle sera probablement assurée dans le cadre d'une modification de la Loi modifiée du 24 février 1995 portant approbation et application de l'Accord relatif à la perception d'un droit d'usage pour l'utilisation de certaines routes par des véhicules utilitaires lourds, fait à Bruxelles, le 9 février 1994. Il est prévu de saisir le Conseil de Gouvernement d'un avant-projet afférent d'ici la fin de l'année.

La transposition de la directive **2011/82/UE** du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2011 facilitant l'échange transfrontalier d'informations concernant les infractions en matière de sécurité routière, qui sera réalisée en concertation avec le Ministère de la Justice, le Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région, le Parquet général et la Police grand-ducale, se fera par le biais d'une loi et d'un règlement grand-ducal. L'adoption des projets afférents par le Conseil de Gouvernement est prévue pour automne 2012.

Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur

Dir n°	Marché intérieur	Journal officiel du	Échéance de transposition	Délai initial accordé	Délai restant	Retard sur le délai	Procédure de transposition engagée après	Procédure d'infraction engagée depuis	Etat de la procédure d'infraction
2009/013	marché	20/05/09							
2009/043	marché	10/06/09	30/06/11	25 mois		11 mois	23 mois	8 mois	MED 258
2009/072	marché	14/08/09	03/03/11	19 mois		15 mois	23 mois	8 mois	AM 258
2009/073	marché	14/08/09	03/03/11	19 mois		15 mois	23 mois	8 mois	AM 258
2009/119	marché	09/10/09	31/12/12	39 mois	7 mois				
2010/031	marché	18/06/10	09/07/12	25 mois	1 mois		21 mois		
2010/065	marché	29/10/10	19/05/12	19 mois		qqes jours	12 mois		
2010/080	marché	24/11/10	30/06/11	7 mois		11 mois	6 mois	8 mois	MED 258
2011/015	marché	24/02/11	16/03/12	13 mois		2 mois	8 mois	qqes jours	MED 258
2011/077	marché	11/10/11	01/11/13	25 mois	17 mois				
2011/083	marché	22/11/11	31/12/13	25 mois	19 mois				
2011/090	marché	15/11/11	31/12/12	14 mois	7 mois		2 mois		
2012/007	marché	03/03/12	20/01/13	11 mois	8 mois				
2012/010	marché	24/03/12	24/06/12	3 mois	1 mois		-10 mois		

Directives non transposées:	14	dont en retard de transposition:	6
dont directives marché intérieur:	14	dont en retard de transposition:	6

Dont directives qui font l'objet d'une procédure d'infraction:	5		
dont mises en demeure art.258:	3	dont mises en demeure art.260:	
dont avis motivés art. 258:	2		
dont saisines de la CJUE art.258:		dont saisines de la CJUE art.260:	
dont arrêts de la CJUE art.258:		dont arrêts de la CJUE art.260:	

Directives pour lesquelles une procédure de transposition a été engagée:	9
dont directives qui sont en retard de transposition:	6
dont directives pour lesquelles la procédure de transposition n'a été engagée qu'après que le délai de transposition soit venu à échéance:	2
dont directives pour lesquelles la procédure de transposition n'a été engagée qu'après que la Commission ait initié une procédure d'infraction:	

Le délai de transposition de la *directive 2009/13/CE DU CONSEIL du 16 février 2009 portant mise en œuvre de l'accord conclu par les Associations des armateurs de la Communauté européenne (ECSA) et la Fédération européenne des travailleurs des transports (ETF) concernant la convention du travail maritime, 2006, et modifiant la directive 1999/63/CE* est lié à l'entrée en vigueur de la Convention du Travail maritime, qui à ce jour n'est pas encore intervenue. Les partenaires sociaux luxembourgeois sont en train de négocier une nouvelle convention collective pour le secteur maritime.

Le projet de loi 6292 vise la transposition simultanée dans le droit luxembourgeois des directives *2009/43/CE du Parlement européen et du Conseil du 6 mai 2009 simplifiant les conditions des transferts de produits liés à la défense dans la Communauté, 2010/80/UE de la Commission du 22 novembre 2010 portant modification de la directive 2009/43/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la liste des produits liés à la défense et 2012/10/UE¹⁰ de la Commission du 22 mars 2012 portant modification de la directive 2009/43/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la liste des produits liés à la défense.*

¹⁰ Le projet de loi 6292, qui vise de prime abord la transposition de la directive 2009/43/CE, stipule en son article premier que «L'annexe de la directive est publiée au Mémorial». La finalité des directives 2010/80/UE et 2012/10/UE étant la modification de l'annexe de la directive initiale 2009/43/CE, leur transposition, par le biais de la publication de leur annexes, seront réalisées dans le cadre de la transposition de la directive 2009/43/CE (ce qui explique la valeur négative dans la colonne «Procédure de transposition engagée après», dernière ligne, du graphique ci-dessus, la directive 2012/10/UE ayant été publiée postérieurement à l'engagement de la procédure législative visant la transposition de la directive 2009/43/CE).

Faisant suite à l'amendement parlementaire du 19 avril 2012, le Conseil d'Etat vient d'émettre son deuxième avis complémentaire en date du 22 mai 2012. Le vote de la future loi est envisagé pour la mi-juin 2012.

Les avis du Conseil d'Etat relatifs aux projets de loi 6316 et 6317, qui portent transposition respectivement des directives **2009/72/CE** du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et abrogeant la directive 2003/54/CE et **2009/73/CE** du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel et abrogeant la directive 2003/55/CE, sont intervenus le 31 janvier 2012. Actuellement la Commission parlementaire de l'Economie, du Commerce extérieur et de l'Economie solidaire est en train d'analyser ces avis. Les votes sont envisagés avant les vacances d'été.

L'avant-projet de loi destiné à assurer la transposition de la directive **2009/119/CE** du Conseil du 14 septembre 2009 faisant obligation aux États membres de maintenir un niveau minimal de stocks de pétrole brut et/ou de produits pétroliers, et qui consacrera la réforme du règlement grand-ducal du 31 octobre 1973 relatif aux obligations de stockage de produits pétroliers, est en cours d'élaboration.

Aux fins de transposition des directives **2010/65/UE** du Parlement européen et du Conseil du 20 octobre 2010 concernant les formalités déclaratives applicables aux navires à l'entrée et/ou à la sortie des ports des États membres et abrogeant la directive 2002/6/CE et **2011/15/UE** de la Commission du 23 février 2011 modifiant la directive 2002/59/CE du Parlement européen et du Conseil relative à la mise en place d'un système communautaire de suivi du trafic des navires et d'information, deux avant-projets de règlement grand-ducal respectifs ont été adoptés par le Conseil de Gouvernement du 28 octobre 2011. Le Conseil d'Etat en est saisi depuis le 4 novembre 2011.

L'avant-projet de loi poursuivant la transposition de la directive **2011/77/UE** du Parlement européen et du Conseil du 27 septembre 2011 modifiant la directive 2006/116/CE relative à la durée de protection du droit d'auteur et de certains droits voisins est en phase d'élaboration et sera probablement finalisé en septembre 2012.

En revanche, les travaux préparatifs relatifs à l'avant-projet de loi visant à transposer la directive **2011/83/UE** du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2011 relative aux droits des consommateurs, modifiant la directive 93/13/CEE du Conseil et la directive 1999/44/CE du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 85/577/CEE du Conseil et la directive 97/7/CE du Parlement européen et du Conseil sont sur le point d'aboutir, de sorte qu'il est envisagé d'en saisir le Conseil de Gouvernement encore avant les vacances d'été.

L'avis du Conseil d'Etat relatif au projet de règlement grand-ducal transposant la directive **2011/90/UE** de la Commission du 14 novembre 2011 modifiant l'annexe I, partie II, de la directive 2008/48/CE du Parlement européen et du Conseil énonçant les hypothèses supplémentaires nécessaires au calcul du taux annuel effectif global a été rendu en date du 22 mai 2012. En l'absence d'observations, la publication au Mémorial de ce futur règlement grand-ducal devrait être imminente.

L'avant-projet de loi destiné à la transposition de la *directive 2012/7/UE de la Commission du 2 mars 2012 modifiant, pour l'adapter au progrès technique, l'annexe II, partie III, de la directive 2009/48/CE du Parlement européen et du Conseil relative à la sécurité des jouets* sera soumis à l'approbation du Conseil de Gouvernement sous peu.

Ministère d'Etat

Dir n°	Marché intérieur	Journal officiel du	Échéance de transposition	Délai initial accordé	Délai restant	Retard sur le délai	Procédure de transposition engagée après	Procédure d'infraction engagée depuis	Etat de la procédure d'infraction
--------	------------------	---------------------	---------------------------	-----------------------	---------------	---------------------	--	---------------------------------------	-----------------------------------

Compétence du ministre des Communications et des Médias

2008/006	marché	27/02/08	31/12/12	58 mois	7 mois		28 mois		
----------	--------	----------	----------	---------	--------	--	---------	--	--

Directives non transposées:	1	dont en retard de transposition:	
dont directives marché intérieur:	1	dont en retard de transposition:	

Dont directives qui font l'objet d'une procédure d'infraction:			
dont mises en demeure art.258:		dont mises en demeure art.260:	
dont avis motivés art. 258:			
dont saisines de la CJUE art.258:		dont saisines de la CJUE art.260:	
dont arrêts de la CJUE art.258:		dont arrêts de la CJUE art.260:	

Directives pour lesquelles une procédure de transposition a été engagée:	1
dont directives qui sont en retard de transposition:	
dont directives pour lesquelles la procédure de transposition n'a été engagée qu'après que le délai de transposition soit venu à échéance:	
dont directives pour lesquelles la procédure de transposition n'a été engagée qu'après que la Commission ait initié une procédure d'infraction:	

Le projet de loi sur les services postaux (doc.parl. 6160), adoptée par le Conseil de Gouvernement du 25 juin 2010 et en attente de l'avis du Conseil d'Etat depuis juillet 2010, vise la transposition intégrale de la *directive 2008/6/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 février 2008 modifiant la directive 97/67/CE en ce qui concerne l'achèvement du marché intérieur des services postaux de la Communauté*. Une lettre a été envoyée au Conseil d'Etat pour rappeler l'urgence de ce projet de loi.

Ministère de la Famille et de l'Intégration

Dir n°	Marché intérieur	Journal officiel du	Échéance de transposition	Délai initial accordé	Délai restant	Retard sur le délai	Procédure de transposition engagée après	Procédure d'infraction engagée depuis	Etat de la procédure d'infraction
2010/018	marché	18/03/10	08/03/13	36 mois	9 mois				

Directives non transposées:	1	dont en retard de transposition:	
dont directives marché intérieur:	1	dont en retard de transposition:	

Dont directives qui font l'objet d'une procédure d'infraction:			
dont mises en demeure art.258:		dont mises en demeure art.260:	
dont avis motivés art. 258:			
dont saisines de la CJUE art.258:		dont saisines de la CJUE art.260:	
dont arrêts de la CJUE art.258:		dont arrêts de la CJUE art.260:	

Directives pour lesquelles une procédure de transposition a été engagée:			
dont directives qui sont en retard de transposition:			
dont directives pour lesquelles la procédure de transposition n'a été engagée qu'après que le délai de transposition soit venu à échéance:			
dont directives pour lesquelles la procédure de transposition n'a été engagée qu'après que la Commission ait initié une procédure d'infraction:			

La transposition de la *directive 2010/18/UE du Conseil du 8 mars 2010 portant application de l'accord-cadre révisé sur le congé parental conclu par BUSINESSSEUROPE, l'UEAPME, le CEEP et la CES et abrogeant la directive 96/34/CE* sera assurée par une mesure législative. A l'heure actuelle, il n'est pas encore possible d'indiquer un calendrier de transposition précis pour cette directive, étant donné que des négociations devront le cas échéant encore être menées avec les partenaires sociaux.

Un groupe de travail composé de représentants du Ministère de la Famille et de l'Intégration, du Ministère du Travail et de l'Emploi et du Ministère de l'Égalité des chances a été créé en vue de l'élaboration de l'avant-projet de loi. Par ailleurs, le Conseil économique et social a été saisi pour avis dans ce dossier au cours du mois d'avril 2010.

Ministère des Finances

Dir n°	Marché intérieur	Journal officiel du	Échéance de transposition	Délai initial accordé	Délai restant	Retard sur le délai	Procédure de transposition engagée après	Procédure d'infraction engagée depuis	Etat de la procédure d'infraction
2008/008	marché	20/02/08	01/01/13	58 mois	7 mois				
2009/138	marché	17/12/09	31/12/12	36 mois	7 mois				
2010/024	marché	31/03/10	31/12/11	21 mois		5 mois	16 mois	4 mois	MED 258
2010/045	marché	22/07/10	31/12/12	29 mois	7 mois				
2010/073	marché	11/12/10	01/07/12	19 mois	1 mois		6 mois		
2010/078	marché	15/12/10	31/12/11	13 mois		5 mois	14 mois	4 mois	MED 258
2011/016	marché	11/03/11	01/01/13	22 mois	7 mois				
2011/061	marché	01/07/11	22/07/13	25 mois	14 mois				
2011/085		23/11/11	31/12/13	25 mois	19 mois				
2011/089	marché	08/12/11	10/06/13	18 mois	13 mois				

Directives non transposées:	10	dont en retard de transposition:	2
dont directives marché intérieur:	9	dont en retard de transposition:	2

Dont directives qui font l'objet d'une procédure d'infraction:	2
dont mises en demeure art.258:	2
dont avis motivés art. 258:	
dont saisines de la CJUE art.258:	
dont arrêts de la CJUE art.258:	
dont mises en demeure art.260:	
dont saisines de la CJUE art.260:	
dont arrêts de la CJUE art.260:	

Directives pour lesquelles une procédure de transposition a été engagée:	3
dont directives qui sont en retard de transposition:	2
dont directives pour lesquelles la procédure de transposition n'a été engagée qu'après que le délai de transposition soit venu à échéance:	1
dont directives pour lesquelles la procédure de transposition n'a été engagée qu'après que la Commission ait initié une procédure d'infraction:	1

Désormais transposée à l'égard de ses échéances antérieures des premiers janvier 2009, 2010 et 2011, la *directive 2008/8/CE du Conseil du 12 février 2008 modifiant la directive 2006/112/CE en ce qui concerne le lieu des prestations de services* fera l'objet d'un projet de loi portant modification de la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée. Il est prévu d'en saisir le Conseil de Gouvernement avant l'été. A noter que la transposition de la *directive 2010/45/UE du Conseil du 13 juillet 2010 modifiant la directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée en ce qui concerne les règles de facturation* sera assurée dans le cadre du même projet.

Le texte portant transposition de la *directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (solvabilité II)* est appelé à remplacer intégralement la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances. Certaines des dispositions de la directive 2009/138/CE seront par ailleurs transposées dans le cadre d'une modification de la loi modifiée du 27 juillet 1997 sur le contrat d'assurance. Il est prévu de présenter le projet de loi au Conseil de Gouvernement avant l'été.

L'avis du Conseil d'Etat sur le projet de loi portant transposition de la *directive 2010/24/UE du Conseil du 16 mars 2010 concernant l'assistance mutuelle en matière de recouvrement des créances relatives aux taxes, impôts, droits et autres mesures* est intervenu en date du 20 mars 2012. La Commission des Finances et du Budget de la Chambre des députés s'est réunie fin mars et fin avril 2012 pour examiner le projet à la lumière de l'avis de la Haute Corporation. Il est prévu de saisir cette dernière d'amendements parlementaires sous peu.

La transposition de la *directive 2010/73/UE du Parlement et du Conseil du 24 novembre 2010 modifiant la directive 2003/71/CE concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation et la directive 2004/109/CE sur l'harmonisation des obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé* sera réalisée dans le cadre du projet de loi 6319, qui opère une modification de la loi modifiée du 10 juillet 2005 relative aux prospectus pour valeurs mobilières. Le projet en question a été adopté par la Conseil de Gouvernement du 22 juin 2011. L'avis du Conseil d'Etat est attendu depuis la mi-août 2011, tandis que celui de la Chambre de Commerce a été émis 2 décembre 2011.

La *directive 2010/78/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 modifiant les directives 98/26/CE, 2002/87/CE, 2003/6/CE, 2003/41/CE, 2003/71/CE, 2004/39/CE, 2004/109/CE, 2005/60/CE, 2006/48/CE, 2006/49/CE et 2009/65/CE en ce qui concerne les compétences de l'Autorité européenne de surveillance (Autorité bancaire européenne), l'Autorité européenne de surveillance (Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles) et l'Autorité européenne de surveillance (Autorité européenne des marchés financiers)* est visée par l'actuel projet de loi 6397, qui modifie toute une série de lois, dont la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier. Ledit projet a été soumis à l'avis du Conseil d'Etat en date du 20 février 2012.

Il est prévu de présenter le projet de loi poursuivant la transposition de la *directive 2011/16/UE du Conseil du 15 février 2011 relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal et abrogeant la directive 77/799/CEE* au Conseil de Gouvernement dans le courant du mois de juin 2012.

La *directive 2011/61/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs et modifiant les directives 2003/41/CE et 2009/65/CE ainsi que les règlements (CE) n°1060/2009 et (UE) n°1095/2010* sera transposée dans le cadre d'une loi relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs et portant modification notamment de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés et de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque. Il est prévu de présenter l'avant-projet de loi afférent au Conseil de Gouvernement avant l'été.

La *directive 2011/85/UE du Conseil du 8 novembre 2011 sur les exigences applicables aux cadres budgétaires des États membres* sera mise en œuvre par un ensemble de mesures, législatives et autres, concernant le fonctionnement du cadre budgétaire national. Les mesures législatives impliqueront une révision de la loi du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat. Comme le délai de transposition est fixé au 31 décembre 2013, il est prévu de déposer un projet de loi contenant les éléments de nature législative de la transposition au cours de l'année 2013.

Deux projets de loi distincts auront comme objectif la transposition dans le droit luxembourgeois de la *directive 2011/89/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 novembre 2011 modifiant les directives 98/78/CE, 2002/87/CE, 2006/48/CE et 2009/138/CE en ce qui concerne la surveillance complémentaire des entités financières des conglomérats financiers*.

Le volet «assurance» de la directive 2011/89/UE sera transposée dans le cadre du projet de loi portant transposition de la directive 2009/138/CE citée ci-dessus. En ce qui concerne son volet «banques», il sera visé par un projet de loi à part portant modification de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier. Il est prévu de présenter les deux avant-projets de loi au Conseil de Gouvernement avant l'été.

Ministère de la Justice

Dir n°	Marché intérieur	Journal officiel du	Échéance de transposition	Délai initial accordé	Délai restant	Retard sur le délai	Procédure de transposition engagée après	Procédure d'infraction engagée depuis	Etat de la procédure d'infraction
2010/064	marché	26/10/10	27/10/13	36 mois	17 mois				
2011/007	marché	23/02/11	16/03/13	25 mois	10 mois		14 mois		
2011/036	marché	15/04/11	06/04/13	24 mois	10 mois				
2011/093	marché	17/12/11	18/12/13	24 mois	19 mois		2 mois		
2011/099	marché	21/12/11	11/01/15	37 mois	32 mois				

Directives non transposées:	5	dont en retard de transposition:	
dont directives marché intérieur:	5	dont en retard de transposition:	

Dont directives qui font l'objet d'une procédure d'infraction:			
dont mises en demeure art.258:		dont mises en demeure art.260:	
dont avis motivés art. 258:			
dont saisines de la CJUE art.258:		dont saisines de la CJUE art.260:	
dont arrêts de la CJUE art.258:		dont arrêts de la CJUE art.260:	

Directives pour lesquelles une procédure de transposition a été engagée:	2
dont directives qui sont en retard de transposition:	
dont directives pour lesquelles la procédure de transposition n'a été engagée qu'après que le délai de transposition soit venu à échéance:	
dont directives pour lesquelles la procédure de transposition n'a été engagée qu'après que la Commission ait initié une procédure d'infraction:	

Un avant-projet de loi portant transposition de la directive **2010/64/UE** du Parlement européen et du Conseil du 20 octobre 2010 relative au droit à l'interprétation et à la traduction dans le cadre des procédures pénales est en cours d'élaboration et sera soumis au Conseil de Gouvernement dans le courant du mois de juillet 2012.

La directive **2011/7/UE** du parlement européen et du Conseil du 16 février 2011 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales concerne une pluralité de départements ministériels, dont notamment le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, le Ministère des Classes moyennes ainsi que le Ministère du Développement durable et des Infrastructures. La transposition sera assurée dans le cadre d'une loi dont l'avant-projet a été adopté par le Conseil de Gouvernement du 27 avril 2012. Le Conseil d'Etat vient d'en être saisi.

En vue de la transposition de la directive **2011/36/UE** du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2011 concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène ainsi que la protection des victimes et remplaçant la décision-cadre 2002/629/JAI du Conseil, un avant-projet de loi est en cours d'élaboration et sera soumis au Conseil de Gouvernement en automne 2012.

Le projet de loi 6408 vise la transposition de la directive **2011/93/UE** du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 relative à la lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi que la pédopornographie et remplaçant la décision-cadre 2004/68/JAI du Conseil. L'avis du Conseil d'Etat a été demandé en date du 7 mars 2012.

La directive **2011/99/UE** du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 relative à la décision de protection européenne représente un instrument de coopération pénale. A l'heure actuelle, les négociations sur le pendant civil de la décision de protection européenne sont encore en cours au niveau européen. Les deux textes ayant trait en partie à des situations similaires, l'adoption définitive de l'instrument civil sera attendue avant d'entamer la transposition de cette directive.

Ministère de la Santé

Dir n°	Marché intérieur	Journal officiel du	Échéance de transposition	Délai initial accordé	Délai restant	Retard sur le délai	Procédure de transposition engagée après	Procédure d'infraction engagée depuis	Etat de la procédure d'infraction
2010/053	marché	06/08/10	27/08/12	25 mois	3 mois				
2010/084	marché	31/12/10	21/07/12	19 mois	2 mois				
2011/062	marché	01/07/11	02/01/13	18 mois	7 mois				
2011/070	marché	02/08/11	23/08/13	25 mois	15 mois				
2011/100	marché	22/12/11	30/06/12	6 mois	1 mois		2 mois		
2012/002	marché	10/02/12	31/01/13	12 mois	8 mois				
2012/003	marché	10/02/12	31/01/13	12 mois	8 mois				
2012/009	marché	08/03/12	28/03/14	25 mois	22 mois				
2012/012	marché	27/04/12	28/10/13	18 mois	17 mois				
2012/014	marché	09/05/12	30/04/13	12 mois	11 mois				
2012/015	marché	09/05/12	30/04/13	12 mois	11 mois				
2012/016	marché	11/05/12	30/04/13	12 mois	11 mois				

Directives non transposées:	12	dont en retard de transposition:	
dont directives marché intérieur:	12	dont en retard de transposition:	

Dont directives qui font l'objet d'une procédure d'infraction:			
dont mises en demeure art.258:		dont mises en demeure art.260:	
dont avis motivés art. 258:			
dont saisines de la CJUE art.258:		dont saisines de la CJUE art.260:	
dont arrêts de la CJUE art.258:		dont arrêts de la CJUE art.260:	

Directives pour lesquelles une procédure de transposition a été engagée:	1
dont directives qui sont en retard de transposition:	
dont directives pour lesquelles la procédure de transposition n'a été engagée qu'après que le délai de transposition soit venu à échéance:	
dont directives pour lesquelles la procédure de transposition n'a été engagée qu'après que la Commission ait initié une procédure d'infraction:	

La transposition de la *directive 2010/53/UE du Parlement européen et du Conseil du 7 juillet 2010 relative aux normes de qualité et de sécurité des organes humains destinés à la transplantation* sera assurée dans le cadre d'un amendement à apporter au projet de loi 5528.

L'avant-projet de règlement grand-ducal visant la transposition de la *directive du Conseil 2011/84/UE du 20 septembre 2011 modifiant la directive 76/768/CEE relative aux produits cosmétiques en vue d'adapter son annexe III au progrès technique* est en cours de finalisation. Il est prévu d'en saisir le Conseil de Gouvernement en juillet 2012 et d'invoquer la procédure d'urgence.

La *directive 2011/62/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 modifiant la directive 2001/83/CE instituant un code communautaire relatif aux médicaments à usage humain, en ce qui concerne la prévention de l'introduction dans la chaîne d'approvisionnement légale de médicaments falsifiés* sera transposée à travers une modification de la loi modifiée du 11 avril 1983 portant réglementation de la mise sur le marché et de la publicité des médicaments. L'avant-projet de loi afférent est en cours de préparation.

Un avant-projet de règlement grand-ducal, visant à transposer dans le droit interne la *directive 2011/70/EURATOM du Conseil du 19 juillet 2011 établissant un cadre communautaire pour la gestion responsable et sûre du combustible usé et des déchets radioactifs* est en cours de finalisation.

Le Conseil d'Etat vient de rendre son avis relatif au projet de règlement grand-ducal portant transposition de la *directive 2011/100/UE de la Commission du 20 décembre 2011 modifiant la directive 98/79/CE du Parlement européen et du Conseil relative aux dispositifs médicaux de diagnostic in vitro* en date du 22 mai 2012.

Les directives *2012/2/UE, 2012/3/UE, 2012/14/UE, 2012/15/UE* et *2012/16/UE*, qui visent l'inscription de différentes substances actives à l'annexe I de la directive 1998/8/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 février 1998 concernant la mise sur le marché des produits biocides, feront l'objet d'un avant-projet de règlement grand-ducal dès réception de l'avis de la Chambre des Métiers.

L'avant-projet de règlement grand-ducal relatif à la transposition de la *directive 2012/9/UE de la Commission du 7 mars 2012 modifiant l'annexe I de la directive 2001/37/CE du Parlement européen et du Conseil relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres en matière de fabrication, de présentation et de vente des produits du tabac* est en cours de finalisation et devrait être soumis au Conseil de Gouvernement vers la mi-2012.

La *directive 2012/12/UE du Parlement européen et du Conseil du 19 avril 2012 modifiant la directive 2001/112/CE du Conseil relative aux jus de fruits et à certains produits similaires destinés à l'alimentation humaine* sera transposée par règlement grand-ducal. La soumission au Conseil de Gouvernement est prévue pour la fin 2012.

Ministère de la Sécurité sociale

Dir n°	Marché intérieur	Journal officiel du	Échéance de transposition	Délai initial accordé	Délai restant	Retard sur le délai	Procédure de transposition engagée après	Procédure d'infraction engagée depuis	Etat de la procédure d'infraction
2011/024	marché	04/04/11	25/10/13	31 mois	17 mois				

Directives non transposées:	1	dont en retard de transposition:	
dont directives marché intérieur:	1	dont en retard de transposition:	

Dont directives qui font l'objet d'une procédure d'infraction:			
dont mises en demeure art.258:		dont mises en demeure art.260:	
dont avis motivés art. 258:			
dont saisines de la CJUE art.258:		dont saisines de la CJUE art.260:	
dont arrêts de la CJUE art.258:		dont arrêts de la CJUE art.260:	

Directives pour lesquelles une procédure de transposition a été engagée:			
dont directives qui sont en retard de transposition:			
dont directives pour lesquelles la procédure de transposition n'a été engagée qu'après que le délai de transposition soit venu à échéance:			
dont directives pour lesquelles la procédure de transposition n'a été engagée qu'après que la Commission ait initié une procédure d'infraction:			

La transposition de la *directive 2011/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 relative à l'application des droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers* se fera par le biais d'une modification du Code de la Sécurité sociale. Dès l'adoption de la directive, un groupe de travail interministériel, composé de représentants du Ministère de la Santé, de l'Inspection générale de la sécurité sociale et de la Caisse nationale de santé a été mise en place et se réunit régulièrement pour discuter de l'avancement des travaux de transposition.

Ministère du Travail et de l'Emploi

Dir n°	Marché intérieur	Journal officiel du	Échéance de transposition	Délai initial accordé	Délai restant	Retard sur le délai	Procédure de transposition engagée après	Procédure d'infraction engagée depuis	Etat de la procédure d'infraction
2004/040	marché	30/04/04	30/04/14	120 mois	23 mois		21 mois		
2009/038	marché	16/05/09	05/06/11	25 mois		12 mois	30 mois	10 mois	AM 258
2010/032	marché	01/06/10	11/05/13	35 mois	12 mois				

Directives non transposées:	3	dont en retard de transposition:	1
dont directives marché intérieur:	3	dont en retard de transposition:	1

Dont directives qui font l'objet d'une procédure d'infraction:	1
dont mises en demeure art.258:	
dont avis motivés art. 258:	1
dont saisines de la CJUE art.258:	
dont arrêts de la CJUE art.258:	
dont mises en demeure art.260:	
dont saisines de la CJUE art.260:	
dont arrêts de la CJUE art.260:	

Directives pour lesquelles une procédure de transposition a été engagée:	2
dont directives qui sont en retard de transposition:	1
dont directives pour lesquelles la procédure de transposition n'a été engagée qu'après que le délai de transposition soit venu à échéance:	1
dont directives pour lesquelles la procédure de transposition n'a été engagée qu'après que la Commission ait initié une procédure d'infraction:	1

En vue d'un réexamen des dispositions de la *directive 2004/40/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux agents physiques (champs électromagnétiques)* sur la base de nouveaux éléments scientifiques, le délai de transposition de cette directive vient d'être reporté une deuxième fois, au 30 avril 2014. A rappeler que l'instrument luxembourgeois de transposition (doc.parl. 5651) n'a pas encore pu être publié en l'absence de contreseing du Ministre de la Santé.

L'avis du Conseil d'Etat relatif au projet de loi visant la transposition de la *directive 2009/38/CE du Parlement européen et du Conseil du 6 mai 2009 concernant l'institution d'un comité d'entreprise européen ou d'une procédure dans les entreprises de dimension communautaire et les groupes d'entreprises de dimension communautaire en vue d'informer et de consulter les travailleurs* (doc.parl.6373) est intervenu le 22 mai 2012. Il est exempt d'oppositions formelles.

Dans le cadre des travaux préparatifs de la transposition de la *directive 2010/32/UE du Conseil du 10 mai 2010 portant application de l'accord-cadre relatif à la prévention des blessures par objets tranchants dans le secteur hospitalier et sanitaire conclu par l'HOSPEEM et la FSESP*, des réunions préliminaires ont eu lieu entre l'Inspection du Travail et des Mines et le Ministère de la Santé en vue de l'élaboration d'un projet de texte.

F) Liste des directives non-transposées

2009/081	MARKT	Ministère des Affaires étrangères (Défense)	2009/081
-----------------	--------------	--	-----------------

DIRECTIVE 2009/81/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 13 juillet 2009 relative à la coordination des procédures de passation de certains marchés de travaux, de fournitures et de services par des pouvoirs adjudicateurs ou entités adjudicatrices dans les domaines de la défense et de la sécurité, et modifiant les directives 2004/17/CE et 2004/18/CE (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Journal officiel L216 du 20/08/09 Délai de transposition: 21/08/2011 Retard: 10 mois

2009/052	HOME	Ministère des Affaires étrangères (Immigration)	2009/052
-----------------	-------------	--	-----------------

DIRECTIVE 2009/52/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 juin 2009 prévoyant des normes minimales concernant les sanctions et les mesures à l'encontre des employeurs de ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier

Journal officiel L168 du 30/06/09 Délai de transposition: 20/07/2011 Retard: 11 mois

2011/051	HOME	Ministère des Affaires étrangères (Immigration)	2011/051
-----------------	-------------	--	-----------------

DIRECTIVE 2011/51/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 11 mai 2011 modifiant la directive 2003/109/CE du Conseil afin d'étendre son champ d'application aux bénéficiaires d'une protection internationale (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Journal officiel L132 du 19/05/11 Délai de transposition: 20/05/2013 Retard: mois

2011/095	HOME	Ministère des Affaires étrangères (Immigration)	2011/095
-----------------	-------------	--	-----------------

DIRECTIVE 2011/95/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 13 décembre 2011 concernant les normes relatives aux conditions que doivent remplir les ressortissants des pays tiers ou les apatrides pour pouvoir bénéficier d'une protection internationale, à un statut uniforme pour les réfugiés ou les personnes pouvant bénéficier de la protection subsidiaire, et au contenu de cette protection (refonte)

Journal officiel L 337 du 20/12/11 Délai de transposition: 21/12/2013 Retard: mois

2011/098	JUST	Ministère des Affaires étrangères (Immigration)	2011/098
-----------------	-------------	--	-----------------

DIRECTIVE 2011/98/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 13 décembre 2011 établissant une procédure de demande unique en vue de la délivrance d'un permis unique autorisant les ressortissants de pays tiers à résider et à travailler sur le territoire d'un État membre et établissant un socle commun de droits pour les travailleurs issus de pays tiers qui résident légalement dans un État membre

Journal officiel L 343 du 23/12/11 Délai de transposition: 25/12/2013 Retard: mois

2009/128	SANCO	Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural	2009/128
-----------------	--------------	--	-----------------

DIRECTIVE 2009/128/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 21 octobre 2009 instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Journal officiel L309 du 24/11/09 Délai de transposition: 14/12/2011 Retard: 6 mois

2010/063	ENV	Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural	2010/063
-----------------	------------	--	-----------------

DIRECTIVE 2010/63/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 22 septembre 2010 relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Journal officiel L276 du 20/10/10 Délai de transposition: 10/11/2012 Retard: mois

2012/001	SANCO	Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural	2012/001
-----------------	--------------	--	-----------------

DIRECTIVE D'EXÉCUTION 2012/1/UE DE LA COMMISSION du 6 janvier 2012 modifiant l'annexe I de la directive 66/402/CEE du Conseil en ce qui concerne les conditions auxquelles doivent satisfaire les cultures d'Oryza sativa (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Journal officiel L 4 du 07/01/12 Délai de transposition: 31/05/2012 Retard: 0 mois

2012/005	SANCO	Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural	2012/005
-----------------	--------------	--	-----------------

DIRECTIVE 2012/5/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 14 mars 2012 portant modification de la directive 2000/75/CE du Conseil en ce qui concerne la vaccination contre la fièvre catarrhale du mouton ou bluetongue

Journal officiel L 81 du 21/03/12 Délai de transposition: 23/09/2012 Retard: mois

2012/008	SANCO	Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural	2012/008
-----------------	--------------	--	-----------------

DIRECTIVE D'EXÉCUTION 2012/8/UE DE LA COMMISSION du 2 mars 2012 modifiant la directive 2003/90/CE établissant des modalités d'application de l'article 7 de la directive 2002/53/CE du Conseil en ce qui concerne les caractères minimaux à prendre en compte et les conditions minimales à remplir lors de l'examen de certaines variétés des espèces de plantes agricoles (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Journal officiel L64 du 03/03/12 Délai de transposition: 30/09/2012 Retard: mois

2009/029	CLIMA	Ministère du Développement durable et des Infrastructures (Environnement)	2009/029
-----------------	--------------	--	-----------------

DIRECTIVE 2009/29/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 23 avril 2009 modifiant la directive 2003/87/CE afin d'améliorer et d'étendre le système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Journal officiel L140 du 05/06/09 Délai de transposition: 31/12/2012 Retard: mois

2009/031	CLIMA	Ministère du Développement durable et des Infrastructures (Environnement)	2009/031
-----------------	--------------	--	-----------------

DIRECTIVE 2009/31/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 23 avril 2009 relative au stockage géologique du dioxyde de carbone et modifiant la directive 85/337/CEE du Conseil, les directives 2000/60/CE, 2001/80/CE, 2004/35/CE, 2006/12/CE et 2008/1/CE et le règlement (CE) no 1013/2006 du Parlement européen et du Conseil (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Journal officiel L140 du 05/06/09 Délai de transposition: 25/06/2011 Retard: 11 mois

2010/075	ENV	Ministère du Développement durable et des Infrastructures (Environnement)	2010/075
-----------------	------------	--	-----------------

DIRECTIVE 2010/75/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) (refonte) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Journal officiel L334 du 17/12/10 Délai de transposition: 07/01/2013 Retard: mois

2011/065	ENV	Ministère du Développement durable et des Infrastructures (Environnement)	2011/065
-----------------	------------	--	-----------------

DIRECTIVE 2011/65/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (refonte) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Journal officiel L174 du 01/07/11 Délai de transposition: 02/01/2013 Retard: mois

2011/097	ENV	Ministère du Développement durable et des Infrastructures (Environnement)	2011/097
-----------------	------------	--	-----------------

DIRECTIVE 2011/97/UE DU CONSEIL du 5 décembre 2011 modifiant la directive 1999/31/CE en ce qui concerne les critères spécifiques applicables au stockage du mercure métallique considéré comme un déchet

Journal officiel L 328 du 10/12/11 Délai de transposition: 15/03/2013 Retard: mois

2006/126	MOVE	Ministère du Développement durable et des Infrastructures (Transports)	2006/126
-----------------	-------------	---	-----------------

Directive 2006/126/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 décembre 2006 relative au permis de conduire (refonte)

Journal officiel L 403 du 30/12/06 Délai de transposition: 19/01/2011 Retard: 17 mois

2010/035	MOVE	Ministère du Développement durable et des Infrastructures (Transports)	2010/035
-----------------	-------------	---	-----------------

DIRECTIVE 2010/35/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 juin 2010 relative aux équipements sous pression transportables et abrogeant les directives du Conseil 76/767/CEE, 84/525/CEE, 84/526/CEE, 84/527/CEE et 1999/36/CE (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Journal officiel L165 du 30/06/10 Délai de transposition: 30/06/2011 Retard: 11 mois

2010/047	MOVE	Ministère du Développement durable et des Infrastructures (Transports)	2010/047
-----------------	-------------	---	-----------------

DIRECTIVE 2010/47/UE DE LA COMMISSION du 5 juillet 2010 portant adaptation au progrès technique de la directive 2000/30/CE du Parlement européen et du Conseil relative au contrôle technique routier des véhicules utilitaires circulant dans la Communauté

Journal officiel L173 du 08/07/10 Délai de transposition: 01/01/2012 Retard: 5 mois

2010/048	MOVE	Ministère du Développement durable et des Infrastructures (Transports)	2010/048
-----------------	-------------	---	-----------------

DIRECTIVE 2010/48/UE DE LA COMMISSION du 5 juillet 2010 adaptant au progrès technique la directive 2009/40/CE du Parlement européen et du Conseil relative au contrôle technique des véhicules à moteur et de leurs remorques (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Journal officiel L173 du 08/07/10 Délai de transposition: 31/12/2011 Retard: 5 mois

2011/076	MOVE	Ministère du Développement durable et des Infrastructures (Transports)	2011/076
-----------------	-------------	---	-----------------

DIRECTIVE 2011/76/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 septembre 2011 modifiant la directive 1999/62/CE relative à la taxation des poids lourds pour l'utilisation de certaines infrastructures (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Journal officiel L 269 du 14/10/11 Délai de transposition: 16/10/2013 Retard: mois

2011/082	MOVE	Ministère du Développement durable et des Infrastructures (Transports)	2011/082
-----------------	-------------	---	-----------------

DIRECTIVE 2011/82/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 25 octobre 2011 facilitant l'échange transfrontalier d'informations concernant les infractions en matière de sécurité routière

Journal officiel L 288 du 05/11/11 Délai de transposition: 07/11/2013 Retard: mois

2009/013	EMPL	Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur	2009/013
-----------------	-------------	---	-----------------

DIRECTIVE 2009/13/CE DU CONSEIL du 16 février 2009 portant mise en oeuvre de l'accord conclu par les Associations des armateurs de la Communauté européenne (ECSA) et la Fédération européenne des travailleurs des transports (ETF) concernant la convention du travail maritime, 2006, et modifiant la directive 1999/63/CE

Journal officiel L124 du 20/05/09 Délai de transposition: Retard: 24153 mois

2009/043	ENTR	Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur	2009/043
-----------------	-------------	---	-----------------

DIRECTIVE 2009/43/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 6 mai 2009 simplifiant les conditions des transferts de produits liés à la défense dans la Communauté (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Journal officiel L146 du 10/06/09 Délai de transposition: 30/06/2011 Retard: 11 mois

2009/072	ENER	Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur	2009/072
-----------------	-------------	---	-----------------

DIRECTIVE 2009/72/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et abrogeant la directive 2003/54/CE (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Journal officiel L211 du 14/08/09 Délai de transposition: 03/03/2011 Retard: 15 mois

2009/073	ENER	Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur	2009/073
-----------------	-------------	---	-----------------

DIRECTIVE 2009/73/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel et abrogeant la directive 2003/55/CE (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Journal officiel L211 du 14/08/09 Délai de transposition: 03/03/2011 Retard: 15 mois

2009/119	ENER	Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur	2009/119
-----------------	-------------	---	-----------------

DIRECTIVE 2009/119/CE DU CONSEIL du 14 septembre 2009 faisant obligation aux États membres de maintenir un niveau minimal de stocks de pétrole brut et/ou de produits pétroliers

Journal officiel L265 du 09/10/09 Délai de transposition: 31/12/2012 Retard: mois

2010/031	ENER	Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur	2010/031
-----------------	-------------	---	-----------------

DIRECTIVE 2010/31/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 19 mai 2010 sur la performance énergétique des bâtiments (refonte)

Journal officiel L153 du 18/06/10 Délai de transposition: 09/07/2012 Retard: mois

2010/065	MOVE	Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur	2010/065
-----------------	-------------	---	-----------------

DIRECTIVE 2010/65/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 octobre 2010 concernant les formalités déclaratives applicables aux navires à l'entrée et/ou à la sortie des ports des États membres et abrogeant la directive 2002/6/CE (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Journal officiel L283 du 29/10/10 Délai de transposition: 19/05/2012 Retard: 1 mois

2010/080	ENTR	Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur	2010/080
-----------------	-------------	---	-----------------

DIRECTIVE 2010/80/UE DE LA COMMISSION du 22 novembre 2010 portant modification de la directive 2009/43/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la liste des produits liés à la défense (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Journal officiel L308 du 24/11/10 Délai de transposition: 30/06/2011 Retard: 11 mois

2011/015	MOVE	Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur	2011/015
-----------------	-------------	---	-----------------

DIRECTIVE 2011/15/UE DE LA COMMISSION du 23 février 2011 modifiant la directive 2002/59/CE du Parlement européen et du Conseil relative à la mise en place d'un système communautaire de suivi du trafic des navires et d'information (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Journal officiel L49 du 24/02/11 Délai de transposition: 16/03/2012 Retard: 3 mois

2011/077	MARKT	Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur	2011/077
-----------------	--------------	---	-----------------

DIRECTIVE 2011/77/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 septembre 2011 modifiant la directive 2006/116/CE relative à la durée de protection du droit d'auteur et de certains droits voisins

Journal officiel L265 du 11/10/11 Délai de transposition: 01/11/2013 Retard: mois

2011/083	JUST	Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur	2011/083
-----------------	-------------	---	-----------------

DIRECTIVE 2011/83/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 25 octobre 2011 relative aux droits des consommateurs, modifiant la directive 93/13/CEE du Conseil et la directive 1999/44/CE du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 85/577/CEE du Conseil et la directive 97/7/CE du Parlement européen et du Conseil (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Journal officiel L 304 du 22/11/11 Délai de transposition: 31/12/2013 Retard: mois

2011/090	SANCO	Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur	2011/090
-----------------	--------------	---	-----------------

DIRECTIVE 2011/90/UE DE LA COMMISSION du 14 novembre 2011 modifiant l'annexe I, partie II, de la directive 2008/48/CE du Parlement européen et du Conseil énonçant les hypothèses supplémentaires nécessaires au calcul du taux annuel effectif global (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Journal officiel L 296 du 15/11/11 Délai de transposition: 31/12/2012 Retard: mois

2012/007	ENTR	Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur	2012/007
-----------------	-------------	---	-----------------

DIRECTIVE 2012/7/UE DE LA COMMISSION du 2 mars 2012 modifiant, pour l'adapter au progrès technique, l'annexe II, partie III, de la directive 2009/48/CE du Parlement européen et du Conseil relative à la sécurité des jouets (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Journal officiel L 64 du 03/03/12 Délai de transposition: 20/01/2013 Retard: mois

2012/010	ENTR	Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur	2012/010
-----------------	-------------	---	-----------------

DIRECTIVE 2012/10/UE DE LA COMMISSION du 22 mars 2012 portant modification de la directive 2009/43/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la liste des produits liés à la défense (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Journal officiel L 85 du 24/03/12 Délai de transposition: 24/06/2012 Retard: mois

2008/006	MARKT	Ministère d'Etat (Communications)	2008/006
-----------------	--------------	--	-----------------

DIRECTIVE 2008/6/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 février 2008 modifiant la directive 97/67/CE en ce qui concerne l'achèvement du marché intérieur des services postaux de la Communauté

Journal officiel L 52 du 27/02/08 Délai de transposition: 31/12/2012 Retard: mois

2010/018	JUST	Ministère de la Famille et de l'Intégration	2010/018
-----------------	-------------	--	-----------------

DIRECTIVE 2010/18/UE DU CONSEIL du 8 mars 2010 portant application de l'accord-cadre révisé sur le congé parental conclu par BUSINESSSEUROPE, l'UEAPME, le CEEP et la CES et abrogeant la directive 96/34/CE (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Journal officiel L 68 du 18/03/10 Délai de transposition: 08/03/2013 Retard: mois

2008/008	TAXUD	Ministère des Finances	2008/008
-----------------	--------------	-------------------------------	-----------------

DIRECTIVE 2008/8/CE DU CONSEIL du 12 février 2008 modifiant la directive 2006/112/CE en ce qui concerne le lieu des prestations de services

Journal officiel L 44 du 20/02/08 Délai de transposition: 01/01/2013 Retard: mois

2009/138	MARKT	Ministère des Finances	2009/138
-----------------	--------------	-------------------------------	-----------------

DIRECTIVE 2009/138/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 25 novembre 2009 sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (solvabilité II) (refonte) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Journal officiel L 335 du 17/12/09 Délai de transposition: 31/12/2012 Retard: mois

2010/024	TAXUD	Ministère des Finances	2010/024
-----------------	--------------	-------------------------------	-----------------

DIRECTIVE 2010/24/UE DU CONSEIL du 16 mars 2010 concernant l'assistance mutuelle en matière de recouvrement des créances relatives aux taxes, impôts, droits et autres mesures

Journal officiel L 84 du 31/03/10 Délai de transposition: 31/12/2011 Retard: 5 mois

2010/045	TAXUD	Ministère des Finances	2010/045
-----------------	--------------	-------------------------------	-----------------

DIRECTIVE 2010/45/UE DU CONSEIL du 13 juillet 2010 modifiant la directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée en ce qui concerne les règles de facturation

Journal officiel L189 du 22/07/10 Délai de transposition: 31/12/2012 Retard: mois

2010/073	MARKT	Ministère des Finances	2010/073
-----------------	--------------	-------------------------------	-----------------

DIRECTIVE 2010/73/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 24 novembre 2010 modifiant la directive 2003/71/CE concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation et la directive 2004/109/CE sur l'harmonisation des obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Journal officiel L327 du 11/12/10 Délai de transposition: 01/07/2012 Retard: mois

2010/078	MARKT	Ministère des Finances	2010/078
-----------------	--------------	-------------------------------	-----------------

DIRECTIVE 2010/78/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 24 novembre 2010 modifiant les directives 98/26/CE, 2002/87/CE, 2003/6/CE, 2003/41/CE, 2003/71/CE, 2004/39/CE, 2004/109/CE, 2005/60/CE, 2006/48/CE, 2006/49/CE et 2009/65/CE en ce qui concerne les compétences de l'Autorité européenne de surveillance (Autorité bancaire européenne), l'Autorité européenne de surveillance (Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles) et l'Autorité européenne de surveillance (Autorité européenne des marchés financiers) (Texte présentant de

Journal officiel L331 du 15/12/10 Délai de transposition: 31/12/2011 Retard: 5 mois

2011/016	TAXUD	Ministère des Finances	2011/016
-----------------	--------------	-------------------------------	-----------------

DIRECTIVE 2011/16/UE DU CONSEIL du 15 février 2011 relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal et abrogeant la directive 77/799/CEE

Journal officiel L64 du 11/03/11 Délai de transposition: 01/01/2013 Retard: mois

2011/061	MARKT	Ministère des Finances	2011/061
-----------------	--------------	-------------------------------	-----------------

DIRECTIVE 2011/61/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs et modifiant les directives 2003/41/CE et 2009/65/CE ainsi que les règlements (CE) n°1060/2009 et (UE) n°1095/2010 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Journal officiel L174 du 01/07/11 Délai de transposition: 22/07/2013 Retard: mois

2011/085	ECFIN	Ministère des Finances	2011/085
-----------------	--------------	-------------------------------	-----------------

DIRECTIVE 2011/85/UE DU CONSEIL du 8 novembre 2011 sur les exigences applicables aux cadres budgétaires des États membres

Journal officiel L 306 du 23/11/11 Délai de transposition: 31/12/2013 Retard: mois

2011/089	MARKT	Ministère des Finances	2011/089
-----------------	--------------	-------------------------------	-----------------

DIRECTIVE 2011/89/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 novembre 2011 modifiant les directives 98/78/CE, 2002/87/CE, 2006/48/CE et 2009/138/CE en ce qui concerne la surveillance complémentaire des entités financières des conglomérats financiers (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Journal officiel L 326 du 08/12/11 Délai de transposition: 10/06/2013 Retard: mois

2010/064	JUST	Ministère de la Justice	2010/064
-----------------	-------------	--------------------------------	-----------------

DIRECTIVE 2010/64/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 octobre 2010 relative au droit à l'interprétation et à la traduction dans le cadre des procédures pénales

Journal officiel L280 du 26/10/10 Délai de transposition: 27/10/2013 Retard: mois

2011/007	ENTR	Ministère de la Justice	2011/007
-----------------	-------------	--------------------------------	-----------------

DIRECTIVE 2011/7/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 février 2011 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales (refonte) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Journal officiel L48 du 23/02/11 Délai de transposition: 16/03/2013 Retard: mois

2011/036	HOME	Ministère de la Justice	2011/036
-----------------	-------------	--------------------------------	-----------------

DIRECTIVE 2011/36/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 5 avril 2011 concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène ainsi que la protection des victimes et remplaçant la décision-cadre 2002/629/JAI du Conseil

Journal officiel L101 du 15/04/11 Délai de transposition: 06/04/2013 Retard: mois

2011/093	HOME	Ministère de la Justice	2011/093
-----------------	-------------	--------------------------------	-----------------

DIRECTIVE 2011/93/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 13 décembre 2011 relative à la lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi que la pédopornographie et remplaçant la décision-cadre 2004/68/JAI du Conseil

Journal officiel L 335 du 17/12/11 Délai de transposition: 18/12/2013 Retard: mois

2011/099	HOME	Ministère de la Justice	2011/099
-----------------	-------------	--------------------------------	-----------------

DIRECTIVE 2011/99/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 13 décembre 2011 relative à la décision de protection européenne

Journal officiel L 338 du 21/12/11 Délai de transposition: 11/01/2015 Retard: mois

2010/053	SANCO	Ministère de la Santé	2010/053
-----------------	--------------	------------------------------	-----------------

Directive 2010/53/UE du Parlement européen et du Conseil du 7 juillet 2010 relative aux normes de qualité et de sécurité des organes humains destinés à la transplantation

Journal officiel L207 du 06/08/10 Délai de transposition: 27/08/2012 Retard: mois

2010/084	SANCO	Ministère de la Santé	2010/084
-----------------	--------------	------------------------------	-----------------

DIRECTIVE 2010/84/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 15 décembre 2010 modifiant, en ce qui concerne la pharmacovigilance, la directive 2001/83/CE instituant un code communautaire relatif aux médicaments à usage humain (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Journal officiel L348 du 31/12/10 Délai de transposition: 21/07/2012 Retard: mois

2011/062	SANCO	Ministère de la Santé	2011/062
-----------------	--------------	------------------------------	-----------------

DIRECTIVE 2011/62/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 8 juin 2011 modifiant la directive 2001/83/CE instituant un code communautaire relatif aux médicaments à usage humain, en ce qui concerne la prévention de l'introduction dans la chaîne d'approvisionnement légale de médicaments falsifiés (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Journal officiel L174 du 01/07/11 Délai de transposition: 02/01/2013 Retard: mois

2011/070	ENER	Ministère de la Santé	2011/070
-----------------	-------------	------------------------------	-----------------

DIRECTIVE 2011/70/EURATOM DU CONSEIL du 19 juillet 2011 établissant un cadre communautaire pour la gestion responsable et sûre du combustible usé et des déchets radioactifs

Journal officiel L 199 du 02/08/11 Délai de transposition: 23/08/2013 Retard: mois

2011/100	SANCO	Ministère de la Santé	2011/100
-----------------	--------------	------------------------------	-----------------

DIRECTIVE 2011/100/UE DE LA COMMISSION du 20 décembre 2011 modifiant la directive 98/79/CE du Parlement européen et du Conseil relative aux dispositifs médicaux de diagnostic in vitro (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Journal officiel L 341 du 22/12/11 Délai de transposition: 30/06/2012 Retard: mois

2012/002	ENV	Ministère de la Santé	2012/002
-----------------	------------	------------------------------	-----------------

DIRECTIVE 2012/2/UE DE LA COMMISSION du 9 février 2012 modifiant la directive 98/8/CE du Parlement européen et du Conseil par l'inscription de l'oxyde de cuivre (II), de l'hydroxyde de cuivre (II) et du carbonate basique de cuivre en tant que substances actives dans son annexe I (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Journal officiel L 37 du 10/02/12 Délai de transposition: 31/01/2013 Retard: mois

2012/003	ENV	Ministère de la Santé	2012/003
-----------------	------------	------------------------------	-----------------

DIRECTIVE 2012/3/UE DE LA COMMISSION du 9 février 2012 modifiant la directive 98/8/CE du Parlement européen et du Conseil aux fins de l'inscription du bendiocarbe en tant que substance active à l'annexe I de ladite directive (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Journal officiel L 37 du 10/02/12 Délai de transposition: 31/01/2013 Retard: mois

2012/009	SANCO	Ministère de la Santé	2012/009
-----------------	--------------	------------------------------	-----------------

DIRECTIVE 2012/9/UE DE LA COMMISSION du 7 mars 2012 modifiant l'annexe I de la directive 2001/37/CE du Parlement européen et du Conseil relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres en matière de fabrication, de présentation et de vente des produits du tabac (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Journal officiel L 69 du 08/03/12 Délai de transposition: 28/03/2014 Retard: mois

2012/012	AGRI	Ministère de la Santé	2012/012
-----------------	-------------	------------------------------	-----------------

DIRECTIVE 2012/12/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 19 avril 2012 modifiant la directive 2001/112/CE du Conseil relative aux jus de fruits et à certains produits similaires destinés à l'alimentation humaine

Journal officiel L 115 du 27/04/12 Délai de transposition: 28/10/2013 Retard: mois

2012/014	ENV	Ministère de la Santé	2012/014
-----------------	------------	------------------------------	-----------------

DIRECTIVE 2012/14/UE DE LA COMMISSION du 8 mai 2012 modifiant la directive 98/8/CE du Parlement européen et du Conseil aux fins de l'inscription de la méthylnonylcétone en tant que substance active à l'annexe I de ladite directive (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Journal officiel L 123 du 09/05/12 Délai de transposition: 30/04/2013 Retard: mois

2012/015	ENV	Ministère de la Santé	2012/015
-----------------	------------	------------------------------	-----------------

DIRECTIVE 2012/15/UE DE LA COMMISSION du 8 mai 2012 modifiant la directive 98/8/CE du Parlement européen et du Conseil aux fins de l'inscription de l'extrait de margousier en tant que substance active à l'annexe I de ladite directive (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Journal officiel L 123 du 09/05/12 Délai de transposition: 30/04/2013 Retard: mois

2012/016	ENV	Ministère de la Santé	2012/016
-----------------	------------	------------------------------	-----------------

DIRECTIVE 2012/16/UE DE LA COMMISSION du 10 mai 2012 modifiant la directive 98/8/CE du Parlement européen et du Conseil aux fins de l'inscription de l'acide chlorhydrique en tant que substance active à l'annexe I de ladite directive (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Journal officiel L 124 du 11/05/12 Délai de transposition: 30/04/2013 Retard: mois

2011/024	SANCO	Ministère de la Sécurité Sociale	2011/024
-----------------	--------------	---	-----------------

DIRECTIVE 2011/24/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 9 mars 2011 relative à l'application des droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers

Journal officiel L88 du 04/04/11 Délai de transposition: 25/10/2013 Retard: mois

2004/040	EMPL	Ministère du Travail et de l'Emploi	2004/040
-----------------	-------------	--	-----------------

DIRECTIVE 2004/40/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 29 avril 2004 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux agents physiques (champs électromagnétiques) (dix-huitième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE)

[Date d'échéance reportée au 30/04/2012 par la directive 2008/46/CE.](#)

Journal officiel L 159 du 30/04/04 Délai de transposition: 30/04/2014 Retard: mois

2009/038	EMPL	Ministère du Travail et de l'Emploi	2009/038
-----------------	-------------	--	-----------------

DIRECTIVE 2009/38/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 6 mai 2009 concernant l'institution d'un comité d'entreprise européen ou d'une procédure dans les entreprises de dimension communautaire et les groupes d'entreprises de dimension communautaire en vue d'informer et de consulter les travailleurs (refonte)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Journal officiel L122 du 16/05/09 Délai de transposition: 05/06/2011 Retard: 12 mois

2010/032	EMPL	Ministère du Travail et de l'Emploi	2010/032
-----------------	-------------	--	-----------------

DIRECTIVE 2010/32/UE DU CONSEIL du 10 mai 2010 portant application de l'accord-cadre relatif à la prévention des blessures par objets tranchants dans le secteur hospitalier et sanitaire conclu par l'HOSPEEM et la FSESP

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Journal officiel L134 du 01/06/10 Délai de transposition: 11/05/2013 Retard: mois